

Les sablières

L'exploitation des sablières aux Bordes et dans la boucle des Seiglats a eu un impact fort sur la commune, en donnant du travail à des ouvriers de la région de 1953 à 1983 pour en extraire le sable, mais surtout en bouleversant le paysage.

Avant la 2^{ème} guerre mondiale, ces zones étaient consacrées à la culture (principalement les céréales) et à l'élevage des bovins. Les cannois allaient y ramasser des champignons et y glaner des épis de blé après la fin des moissons.

Mais dès avant la guerre, les sabliers sont à pied d'œuvre. La Société Gaston Deschiron, Jean Béronie et Cie exploite une sablière à Marolles en rive droite de la rivière, qui communique avec la rivière en face de la boucle des Seiglats.

La démarche industrielle

Pendant la longue période d'exploitation (1953 à 1983), l'organisation est la suivante : la Société Gaston Deschiron Jean Béronie et Cie se rend propriétaire de terres par achat direct ou par échange de parcelles avec des propriétaires⁽¹⁾, directement ou via d'autres sociétés dont elle assure le management. Elle confie l'extraction des sables et graviers à Morillon Corvol, dans le cadre d'un contrat dit de foretage⁽²⁾.

Dans quelques parcelles, aux confins de Montereau, Morillon Corvol traite directement avec les propriétaires, et achète des terrains via sa filiale immobilière SA immobilière Morillon Corvol.

Pour quelques autres parcelles, Morillon Corvol n'acquiert pas les terrains et passe un contrat de foretage direct avec les propriétaires (dont la Commune).

Les sables et graviers sont transportés par péniches ou par barges regroupées par deux ou quatre et poussées par un puissant pousseur. Ils sont envoyés sur les grands chantiers de la région parisienne et de la Normandie. Des matériaux extraits à Cannes-Ecluse serviront à la création des postes de l'aéroport de Roissy.



L'exploitation à Cannes-Ecluse

En 1953, les sabliers étendent la sablière de Marolles vers l'ouest au-delà du chemin du colombier qui marque la limite entre les deux communes.

En 1961, la sablière atteint la route de Bray. Cette même année, commence l'exploitation de la plaine des Bordes dans la partie ouest de la commune aux

1 Il s'agit souvent des terres de petites fermes difficilement rentables et exploitées par des agriculteurs vieillissant et plutôt satisfaits d'en tirer un bon prix.

2 Le contrat de foretage (ou foretage) porte sur une activité d'exploitation de carrière pour laquelle un propriétaire foncier concède à un exploitant la superficie d'un terrain en vue d'extraire les matériaux contenus en tréfonds.

confins de Montereau. Une communication avec l'Yonne est créée sur Montereau. La circulation sur le chemin de halage est maintenue par un pont sur l'entrée de la sablière. En 1973, l'exploitation continue à l'ouest. Une parcelle sans communication avec l'Yonne est exploitée au Ports aux Oies, entre l'écluse et le pont sur la rivière.

En 1978, la route de Bray est entourée par les sablières de part et d'autre. Mais les deux plans d'eau ne sont pas au même niveau. A l'est, on est au niveau de l'amont du barrage. A l'ouest, on est au niveau de l'aval. La différence est de l'ordre de 1,50 m.

En 1976, une expérience de remblaiement sur une parcelle à Marolles s'avère peu convaincante, car les exploitants ne retrouvent pas des sols propices à l'agriculture.

En 1979, la boucle des Seiglats est à son tour creusée. C'est la seule zone exploitée en rive gauche de la rivière. Une communication avec la rivière est ouverte en face de la communication avec la zone située à Marolles et dans l'est de la plaine des Bordes.

En 1981, seule la zone des Seiglats est encore vraiment active. Ailleurs, ce sont des fins d'exploitation. Le chemin de halage en rive droite est rendu à la circulation. La zone reste en liaison avec la rivière par des grosses buses, mais les bateaux ne peuvent plus y pénétrer. Peu à peu, hormis dans la zone des Seiglats, la végétation regagne les terrains abandonnés. Des rideaux d'eau et d'arbustes gagnent les rives des parcelles.

En 1983, l'exploitation de la zone des Seiglats est terminée. Plus aucun granulats n'est extrait à Cannes-Ecluse. L'aventure industrielle est terminée.



A l'issue de l'exploitation, Morillon Corvol quitte les lieux, abandonnant plusieurs barges coulées et reposant sur le fond des sablières.

Les zones en eau restent propriétés en majorité de la Société Gaston Deschiron Jean Béronie et Cie, ou, plus rarement, de SA immobilière Morillon Corvol, ou marginalement des propriétaires historiques.

En 1987, aux Seiglats, la communication avec l'Yonne est comblée. L'ancienne sablière devient un lac.

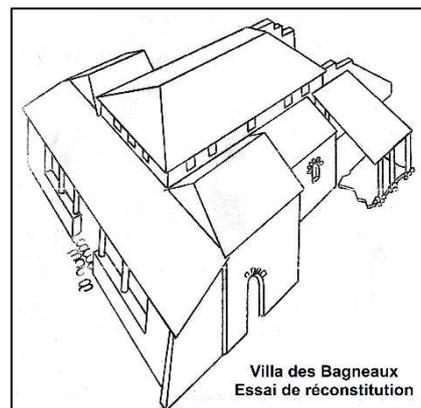


Les découvertes archéologiques

Dans les années 1960, les découvertes se succèdent au fur et à mesure de la progression des engins de chantier.

Ces découvertes ne sont pas fortuites car des reconnaissances aériennes avaient montré des traces prometteuses sur les sols. La loi de l'époque est peu efficace pour aider le travail des archéologies, qui doivent souvent travailler à la va-vite, au détriment d'une nécessaire rigueur. Il est probable que des sites aient été détruits par les sablières sans aucune étude archéologique.

En 1961, d'une nécropole au lieu-dit les Gravelottes est découverte au nord-ouest de la commune. En 1963, c'est au lieu-dit les Bagneaux, au nord de la commune, un peu à l'est des Gravelottes, qu'on découvre les fondations d'une villa gallo-romaine. Et en 1964, on découvre les traces d'un village de l'âge du bronze.



L'utilisation sportive des plans d'eau

Dès 1969, la Commune commence à réfléchir au futur des sablières.

En 1970, la section Plongée du Club Sportif de Cannes-Ecluse (CSCE) se voit attribuer une zone à l'est de la sablière Est. Les plongeurs repèrent une ancienne vedette de la Kriegsmarine coulée non loin de la communication avec l'Yonne sur Marolles. L'inspection montre qu'elle est renflouable. Ce qui est fait avec l'aide de moyens de Morillon Corvol. Elle est alors ancrée à l'ouest du chemin du colombier. Elle est utilisée comme décor de plusieurs fêtes de l'eau entre 1970 et 1973.



En 1973, la section Ski nautique du CSCE, nouvellement créée, vient s'implanter à l'est de la route de Bray. La section Plongée vient s'installer à proximité.



En 1979, la section Voile du CSCE est créée.

Elle aussi pratique à l'est de la route de Bray, mais la cohabitation avec le ski nautique n'est pas sûre. La section Voile va donc s'installer de l'autre côté de la route de Bray.



Au début des années 1980, la vedette de la section Plongée du CSCE est vandalisée et sabordée. Elle git toujours au fond du bassin.

Un projet touristique avorté

Dès la fin de l'extraction du sable, la question de l'utilisation des plans d'eau mobilise la Commune et les propriétaires, principalement le plus important d'entre eux, la Société Gaston Deschiron Jean Béronie et Cie, chacun avec ses objectifs et ses ambitions.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune, approuvé par le conseil municipal le 26 juin 1987, fait référence à l'aménagement des plans d'eau sous forme de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la zone du Port aux Oies.

En 1989, après l'avortement de divers projets depuis le milieu des années 1980, CPIS France, filiale de GPI Holding, groupe à capitaux suisses, s'intéresse au potentiel de la zone des sablières. Et en 1990, CPIS signe une promesse de vente avec les sabliers⁽³⁾ pour l'achat de 154 ha et la cession des droits sur 80 ha⁽⁴⁾.

Le projet dit du Port aux Oies⁽⁵⁾, développé par CPIS, est approuvé par le conseil municipal le 21 novembre 1990 et présenté à la population.

La ZAC (Zone d'aménagement concerté) prévue au POS est créée le 16 janvier 1991 par une délibération du Conseil Municipal.

Cette décision est portée devant le tribunal administratif de Versailles par le Préfet (30 août) et par l'Association Seine-et-Marnaise pour le Sauvegarde de la Nature (14 mars) pour non-conformité aux SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) local (SDAU Seine et Loing) et régional (SDAU de la de la région de Paris, puis depuis 1995 Schéma directeur de la région Île-de-France – SDRIF). Le 23 septembre, au vu de l'action préfectorale, le Conseil Municipal suspend sa décision du 16 janvier.

En 1992, le SDAU local est finalement publié. Il prend en compte le projet du Port aux Oies. En mai 1994, le SDAU régional est publié à son tour, prenant en compte le projet.



Lors de la campagne électorale pour les élections municipales de 1995, le projet du Port aux Oies est au centre des débats. Des voix d'élèvent contre un projet qui viendrait bouleverser la vie des cannois, transformant la commune de village rural, un peu cité dortoir, en ville touristique.

Des rumeurs vite démenties circulent : CPIS France aurait des difficultés financières.

La commune a des doutes sur l'intérêt du projet et la décision définitive d'abandonner le projet est prise par le conseil municipal sorti des urnes.

Une approche environnementale

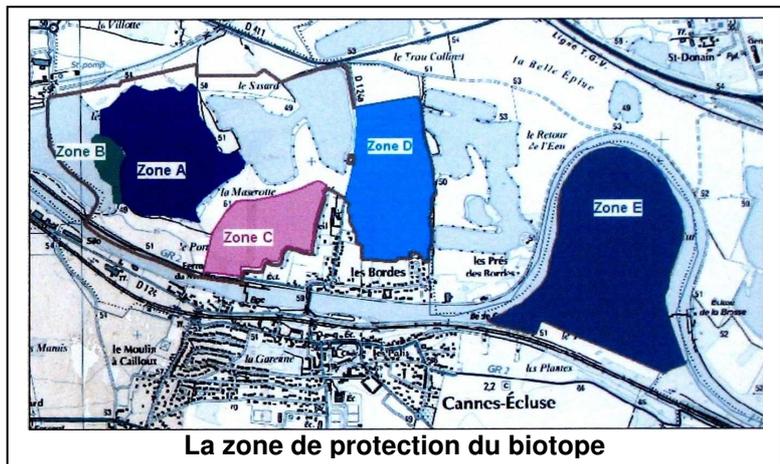
Le 16 juillet 1999, à l'initiative de la Direction régionale de l'environnement, est signé un arrêté de protection du biotope sur l'ensemble des sablières. Il interdit en particulier la construction de bâtiments dans la zone du Port aux oies.

3 La Société Civile Gaston Deschiron Jean Béronie et Cie et la société Morillon Corvol, exploitante de l'ensemble des sablières.

4 Quelques anciens propriétaires ont conservé leurs biens et ont concédé l'exploitation du sous-sol à Morillon Corvol. La commune est propriétaire de quelques parcelles (principalement les anciens chenaux d'évacuation des crues de l'Yonne).

5 Sur la base d'un financement privé (estimé à l'équivalent 100 millions d'euros en 1995), le projet présenté par CPIS France prévoit, sur une surface totale de 194 ha (sur les 238 ha des sablières), une zone de résidences (26 000 m²), une zone de sport (nautiques sur 150 ha de plans d'eau, et terrestres), des zones de tourisme et de loisirs, un centre d'affaires (22 500 m²). Il concerne tout le plan d'eau à l'ouest de la route de Bray et une grande partie du plan d'eau à l'est. Il aurait apporté des revenus fiscaux et 260 emplois permanents à la Commune.

En 2002, le conseil régional d'Ile-de-France décide la création d'un périmètre d'intervention foncière sur les 282 ha de la zone des sablières. L'Agence des Espaces Verts va devenir propriétaire des espaces verts pour le compte de la Région, dans le but de les préserver⁽⁶⁾. Et le 20 avril 2004, le conseil régional d'Ile-de-France devient propriétaire des 48 hectares de la boucle des Seiglats, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).



Le 17 novembre 2007, le conseil régional acquiert 14 hectares supplémentaires auprès de la commune de Cannes-Ecluse. La Région devient ainsi propriétaire de l'ensemble de la boucle des Seiglats (hors terres agricoles).



Un observatoire ornithologique est construit à l'entrée de la zone.

Le 18 juin 2009, le domaine régional des Seiglats est officiellement inauguré. Le site des Seiglats est classé Réserve Naturelle Régionale.

Toujours en 2009, la cour d'appel de Paris rejette la demande de compensation financière (2 927 094 euros !) formulée par la Société Civile Gaston Deschiron Jean Béronie et Cie pour la perte de valeur vénale des terrains dont elle est propriétaire et résultant de l'arrêté de protection du biotope en date du 16 juillet 1999.

Le 14 décembre 2015, la Communauté de Communes des Deux Fleuves (CC2F) décide de mettre en œuvre un important projet de préservation et de valorisation des plans d'eau et terrains situés sur les communes de Montereau, Cannes-Ecluse et Marolles-sur-Seine⁽⁷⁾. Quoi qu'il en soit, l'avenir des plans d'eau de Cannes-Ecluse reste encore partiellement à compléter.

6 L'acquisition de ces terrains est longue. En 2021, il reste quelques parcelles à acquérir des propriétaires « historiques ».

7 • Développement d'un port de plaisance fluviale sur le plan d'eau dit « L'Île aux Loups » à Montereau, en partenariat avec la Société H2O et la Ville de Montereau.
 • Valorisation écologique des emprises protégées par un arrêté de biotope à Cannes-Ecluse, en partenariat avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (AEV).
 • Remblaiement et remise en terres agricoles du plan d'eau dit « Les Bordes » à Marolles-sur-Seine, en partenariat avec une société d'exploitation de granulats.

Pour mener à bien ce projet, la CC2F compte se porter acquéreur auprès des Sociétés Gaston Deschiron, Jean Béronie & Cie, et Morillon Corvol, d'un ensemble de 221 ha de plans d'eau et terrains situés sur les communes de Montereau, Cannes-Ecluse et Marolles-sur-Seine et revendre à la Société H2O le plan d'eau dit « L'Île aux Loups » sur la commune de Montereau, d'une surface de 15 ha, pour l'aménagement du port de plaisance fluviale.

Dans ce cadre, la CC2F et la Ville de Montereau ont souhaité signer avec la Société H2O un protocole d'exclusivité pour l'étude, la conception, la construction et l'exploitation d'un port fluvial sur le territoire de la commune de Montereau, pour une durée de 5 ans.